



PARCOURS SPORTIF SAPEUR POMPIER
EPREUVES ATHLETIQUES
NICE 2016



GT SUD
Complexe stade de
LA LAUVETTE

SAMEDI 02 avril 2016
A 8H00

SELECTION POUR L'EPREUVE ZONALE

**LES QUATRE MEILLEURS TEMPS DU PSSP ET LE PREMIER DE CHAQUE EPREUVE
ATHLETIQUE DANS CHAQUE CATEGORIE.**

1 REMPLAÇANT TOUTES EPREUVES

JURY DES COMPETITIONS

Le jury qui a qualité pour régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel sera présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

0000000

LA FINALE REGIONALE DU PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER

Aura lieu à Mende (Lozère)

Le samedi 21 mai 2016

0000000

LA FINALE NATIONALE DU PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER

Aura lieu à Besançon (Doubs)

Le samedi 25 juin 2016

Sélection par le PSSP et Epreuves Athlétiques Régional

Le remplaçant toutes épreuves de chaque catégorie sera le 5^{ème} du PSSP

0000000

REGLEMENT

Article 1 :

La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Article 2 :

Ces épreuves sont ouvertes :

- à tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en activité de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un Centre d'Incendie et de Secours depuis le 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve et à jour de leur visite médicale.
- aux Jeunes Sapeurs-Pompiers régulièrement encadrés et inscrits, au 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve dans une association habilitée de Jeunes Sapeurs-Pompiers qui ne pourront courir que dans la catégorie Minime, Cadet ou Junior en fonction de leur âge.
- la participation à la Finale Nationale sera assujettie à des règles qui seront notifiées ultérieurement par la FNSPF.

Article 3 :

3.1 - Aucune limite n'est imposée dans le nombre de candidats admis aux différentes épreuves.

3.2 - Toutefois et au regard du règlement, chaque concurrent ne pourra participer **qu'à une seule épreuve** : soit une épreuve athlétique, soit au PSSP.

Article 4 :

Les fiches d'inscriptions dûment remplies devront parvenir au Groupement Fonctionnel Formation Sport pour le **mercredi 30 mars 2016, dernier délai.**

Article 5 :

En cas de contestation, il sera fait application de l'arrêté du 26 Octobre 1949 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Education Nationale, modifié, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique.

**FINALE DEPARTEMENTALE
DU P.S.S.P. ET E.A.**

2 avril 2016 à NICE

Stade de LA LAUVETTE

CATEGORIES

	HOMMES	FEMMES
MINIMES	2001 - 2002	2001 - 2002
CADETS	1999 - 2000	1999 - 2000
JUNIORS	1997 - 1998	1997 - 1998
SENIORS	1977 à 1996	1977 à 1996
VETERANS	1976 et avant	1976 et avant

Finale Départementale du P.S.S.P. et E.A.

2 avril 2016 à NICE Stade de La Lauvette

<u>GROUPEMENT</u> :	<u>CENTRE DE</u> :
---------------------	--------------------

EPREUVE : PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER

MAT.	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	* CATEGORIE

- * Minimes Garçons/Filles (2001 - 2002)
- * Cadets/Cadettes (1999 - 2000) - Juniors Hommes/Femmes (1997 - 1998)
Seniors Hommes (1977 à 1996) - Seniors Femmes (1977 - 1996)
Vétérans Masculins (1976 et avant) - Vétérans Féminines (1976 et avant)

Les participants devront être à jour de leur visite médicale.

*Signature et cachet
du Chef de Centre ou de son représentant*

